



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



Notification 2015/016

8 juillet 2015

NOTIFICATION AUX PARTIES

ACCORD GORILLE: DEUX PLANS D'ACTION RÉGIONAUX ACCESSIBLES EN LIGNE

Un plan d'action régional pour la conservation des gorilles de plaine de l'Ouest (*Gorilla gorilla gorilla*) et des chimpanzés d'Afrique Centrale 2015-2025, et un Plan d'Action Régional révisé pour la conservation du gorille de la rivière Cross (*Gorilla gorilla diehli*) 2014-2019, ont été développés par un grand groupe de parties prenantes menées par le groupe de spécialistes des Primates de l'UICN/SCC.

Ces deux Plans d'Action régionaux sont à présent accessibles sur le site Web de la CMS: [PAR Gorille de plaine 2015-2025](#) ; [PAR Gorille rivière Cross 2014-2019](#).

<http://www.cms.int/en/news/notifications>